

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 22 Mars 2019
à 18 H 30**

PROCES VERBAL

L'An deux mil dix-neuf, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le quinze mars, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (19)

M. DEE Alain - M. GALIO Philippe - M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie -
M. VANDERSTEEN M-L Patrick - Mme FOSLIN Brigitte - Mme CABAREZ Nathalie - M. DELANNOY Guy -
M. WISNIEWSKI Patrick - Mme VANLAETHEM Pascale - M. BLAT Jean-Pierre - M. TRELCAT Philippe -
M. WOJCINSKI André - Mme LEBRUN Catherine - Mme MARTIN Anne-Sophie - Mme BURNY Estelle -
Mme DEHON Ingrid - Mme LHOIR Nathalie - Mme ROUSSEL Stéphanie.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (4)

M. DE NOYETTE Philippe donne procuration à Mme VANLAETHEM Pascale
Mme BOUCHEZ Catherine donne procuration à M. DEE Alain
Mme DELFOSSE Sabine donne procuration à Mme FOSLIN Brigitte
M. DECOUT Olivier donne procuration à M. GALIO Philippe

ETAIENT EXCUSES (2) : M. ELLAYA Ludovic - M. LEQUEUX Jean

ETAIENT ABSENTS (2) : Mme GERARD Séverine - M. MAHMOUDI Morian

Madame Stéphanie ROUSSEL est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.

2019/05 : Souscription d'un contrat avec la Société VERITAS Exploitation, pour un diagnostic amiante avant travaux du rez-de-chaussée du CCAS, pour un montant H.T. de trois cent quatre-vingts euros (380,00 €), hors analyses éventuelles de matériaux (analyses MOLP et/ou META : 60,00 € H.T. unitaire).

2019/06 : Souscription d'un contrat avec la Société SOCOTEC Construction, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre des travaux de renforcement de la structure (murs périphériques) du bâtiment technique « espaces verts » pour un montant H.T. de sept cent vingt euros (720,00 €).

N'entrent pas dans le cadre de la délégation, mais communiqués à toute fin utile :

2019/07 : Arrêté portant autorisation d'ouverture au public de l'établissement recevant du public : Crèche « l'Îl Ô Marmots Crespin » - 9 Rue de la Gare

2019/08 : Arrêté portant autorisation d'ouverture au public de l'établissement recevant du public : Crèche « l'Îl Ô Marmots Crespin-Centre » - 293 bis Rue des Déportés

2019/09 : Souscription d'un contrat avec Perfect Party by Christopher, pour une prestation, le Dimanche 7 Avril 2019 à l'occasion du Banquet des Aînés, pour un montant TTC de deux cent cinquante euros (250,00 €)

2019/10 : Souscription d'un contrat avec l'Orchestre Sébastien, pour une prestation, le Dimanche 7 Avril 2019 à l'occasion du Banquet des Aînés, pour un montant TTC de six cents euros (600,00 €)

N'entre pas dans le cadre de la délégation, mais communiqué à toute fin utile :

2019/11 : Arrêté portant fermeture exceptionnelle du cimetière, les après-midi du 11/03 au 22/03/2019, et plus si besoin, dans le cadre de son programme d'entretien annuel.

2019/12 : Souscription d'un contrat avec le Showband JNC et ses peluches Valenciennes, pour une prestation le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de mille euros (1.000,00 €)

2019/13 : Souscription d'un contrat avec le Drums'Korps du Hainaut, pour deux prestations le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque) :

- Melodic Band pour un montant TTC de sept cent cinquante euros (750,00 €)
- Les Géants Théo et Léo pour un montant TTC de quatre cent cinquante euros (450,00 €)

Soit un total TTC de mille deux cents euros (1.200,00 €)

2019/14 : Souscription d'un contrat Les Géants du Hainaut, pour une prestation le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque) de Tio Biloute de Prouvy et Pierre de Prouvy, pour un montant TTC de cent cinquante euros (150,00 €).

2019/15 : Souscription d'un contrat avec la Société Show Group Stegers, pour une prestation le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de neuf cent quatre-vingts euros (980,00 €)

2019/16 : Souscription d'un contrat avec le Show Band Magic Show de Jeumont, pour une prestation le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de neuf cent cinquante euros (950,00 €)

2019/17 : Souscription d'un contrat avec le Groupe Dragon Musik, pour une prestation le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de mille quatre cents euros (1.400 €)

2019/18 : Souscription d'un contrat avec la Batterie Fanfare de Cambrai, pour une prestation le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de six cents euros (600,00 €)

2019/19 : Souscription d'un contrat avec la Batterie Fanfare Moderne Coudekerquoise, pour une prestation, le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de six cents euros (600,00 €)

2019/20 : Souscription d'un contrat avec Lys Parade's Percussion Ensemble, pour une prestation le Samedi 13 juillet 2019 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de six cent cinquante euros (650,00 €)

2019/21 : Souscription d'un contrat avec l'Association « Musique Expression Animation », pour deux représentations du spectacle « Merry, la fille du Père Noël », le Jeudi 19 Décembre 2019 à l'occasion de la Fête de Noël des Ecoles Maternelles, pour un montant TTC de huit cent cinquante euros (850,00 €).

2019/22 : Souscription d'une convention de partenariat relative à la mise en place d'une action culturelle « De fil en fil » en faveur des écoles maternelles (construction de marionnettes), avec l'Association « Musique Expression Animation » pour un montant TTC de neuf cent soixante euros (960,00 €)

Pas de remarques

2. Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 Février 2019

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix)

3. Délibération n° 2019/13 – Rapport d'orientations budgétaires 2019

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les Communes de 3 500 habitants et plus, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un RAPPORT sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, et la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois.

Le ROB qui donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal est acté par une délibération spécifique. Ils sont transmis au représentant de l'état, pour lui permettre de s'assurer du respect de la Loi.

La réflexion de l'Assemblée s'appuiera sur les données synthétiques ci-annexées, transmises avec le programme aux Elus.

Monsieur le Maire commente l'ensemble des documents et tableaux fournis aux conseillers. Il rappelle le contexte économique, les principales mesures de la Loi de Finances pour 2019 et de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui imposent aux collectivités territoriales de participer à la réduction de la dette et à la maîtrise des dépenses publiques. Parmi les mesures, on retrouve la majoration des bases d'imposition (+ 2,2 %), la baisse des prélèvements obligatoires (allègement des cotisations sociales) et la poursuite de la 2^{ème} étape en vue de la suppression de la taxe d'habitation. La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est en baisse, le FPIC est maintenu au niveau de 2017. L'automatisation du FCTVA est reportée au 1^{er} Janvier 2020. Si la loi de finances stabilise la DGF, il s'avère que pour la commune le montant 2019 est proche de zéro et qu'il n'est définitivement plus possible de compter sur cette recette. Depuis 2014, la Commune a perdu près de 410.000 € de DGF.

Monsieur le Maire fait le point sur la situation financière et fiscale de la ville, donne un aperçu des résultats prévisionnels du CA 2018 en vue du BP 2019 et des explications sur les choix et les orientations budgétaires pour 2019 (souhait de ne pas augmenter les taux d'imposition). Ensuite, il informe l'assemblée de l'état de la dette. La capacité de désendettement estimée à 10,2 années en 2018 pour 2019, suite à la réalisation de l'emprunt pour la Salle des Fêtes, est finalement descendue à 6,1 années, vu une épargne brute plus conséquente, signe d'une bonne santé financière. Enfin, il constate des charges de personnel en baisse et des dépenses de fonctionnement moindres grâce à une mise en concurrence systématique dans le cadre de la commande publique.

Il détaille les différents projets d'investissement pour 2019 :

- Poursuite des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes,
- Travaux d'effacement de réseaux Impasse Mary et Rue Bataille avec réfection des trottoirs et voirie,
- Poursuite des travaux de l'Ad'ap avec décalage du projet d'ascenseur à l'Hôtel de Ville,
- Travaux d'aménagement de bureaux au dernier étage de l'Hôtel de Ville et traitement du local des archives,
- Travaux de rénovation de la salle de la Renaissance,
- Achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques,
- Téléphonie mobile à renouveler,
- Délocalisation des serveurs de données vers la solution RDS au Centre International de Valbone à Anzin,
- Travaux à prévoir pour le dédoublement des classes,
- Achat de tablettes numériques pour les écoles,
- Transformation du logement de fonction de la Maternelle centre en dortoir,....

Les efforts de maîtrise des dépenses seront poursuivis pour préserver au maximum le levier fiscal, pour des résultats à la hauteur des exercices précédents, tout en maintenant la même qualité du service rendu à la population.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires et après en avoir débattu et délibéré, **PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019.**

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le présent rapport sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, il sera mis à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville et sera également publié sur le site internet de la Commune de CRESPIN.

4. Délibération n° 2019/14 – Liste des emplois permanents – création d'un emploi d'agent administratif

Par délibération du 04/02/2019, le Conseil Municipal avait fixé la liste des emplois permanents de la Commune.

Compte-tenu des besoins de la collectivité pour renforcer le service des Ressources Humaines, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif, à temps complet.

Sachant que les crédits inscrits au budget sont suffisants, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix) le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi d'adjoint administratif et valide la nouvelle liste des emplois communaux.

5. Délibération n° 2019/15 - Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)

Les agents communaux non éligibles aux IHTS (Agents de catégorie A) bénéficient d'une attribution individuelle calculée par l'application d'un coefficient multiplicateur au taux de référence de l'indemnité mensuelle des attachés. Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

Après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix), le Conseil Municipal décide, pour ce type de travaux supplémentaires, d'appliquer un taux de 8 sur une indemnité fixée au douzième de 1.091,71 €, pour les indemnités versées lors des élections concernées par cette mesure, à savoir : présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, communauté européenne et référendums.

En fonction de ces critères, le Conseil autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution de cette indemnité complémentaire en faveur du personnel concerné par ces dispositions.

6. Délibération n° 2019/16 - Centre aéré 2019 – Rémunération des aides-animateurs

Monsieur le Maire développe ce sujet. Il précise que conformément au souhait de la Commission « Jeunesse » conduite par Monsieur Philippe DE NOYETTE, Adjoint, cette indemnité permet aux jeunes de passer leur base BAFA afin d'être repris l'année suivante.

Le Centre aéré 2019 aura lieu du 8 au 26 Juillet.

Le 20 Décembre 2018, le Conseil a délibéré pour fixer les prévisions de recrutement d'agents contractuels en vue de l'accroissement saisonnier d'activités, lié notamment à la mise en place de l'équipe d'encadrement du centre aéré.

Si la rémunération des Adjoints d'animation 1^{ère} et 2^{ème} classe est régie par la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, celle des aides-animateurs doit être fixée par le Conseil Municipal.

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix), le Conseil Municipal fixe la rémunération des aides-animateurs à 550 € brut, compte tenu du temps de travail qui sera effectué, à savoir 35 heures/semaine.

7. Délibération n° 2019/17 - Vente de biens communaux - Agence ORPI – Compte rendu d'activité

Par délibération du 11 Avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé les termes du mandat simple de vente, sans exclusivité, proposé par l'agence ORPI, pour la gestion des transactions immobilières en cours, non seulement en termes de commercialisation, mais surtout de publicité.

L'agence a transmis son compte rendu d'activité pour la période allant du 25/04/2018 au 31/01/2019.

Au vu des documents reçus, s'il s'avère que selon les biens ceux-ci ont été proposés entre 37 et 50 fois à la vente à des acquéreurs potentiellement intéressés, les visites et les offres sont nulles. A l'évidence, les prix sont trop élevés et il conviendrait de les revoir à la baisse.

Eu égard au tableau transmis récapitulatif par bien le prix des domaines, le prix initial de mise en vente, le prix « agence » délibéré le 11/04/2018 et une nouvelle proposition revue à la baisse et correspondant davantage aux prix du marché, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix) décide que les cessions des biens communaux seront négociées comme suit :

Nature du bien immobilier	Adresse	Référence cadastrale Superficie	Evaluation domaniale	Prix de vente
Maison	24 Rue du Moulin	AC 263p Env. 300 m ²	125.000 €	90.000 €
Terrain à bâtir	Lot E Rue du Cdt O'Reilly	AB 411 1.122 m ²	70.000 €	66.500 €
Terrain à bâtir	Lot A Clos des Verriers	AK 481p 378 m ²	32.000 €	26.400 €
Terrain à bâtir	Lot B Clos des Verriers	AK 481p 581 m ²	46.000 €	39.500 €
<i>Variante : Terrain à bâtir</i>	<i>Les 2 lots du Clos des Verriers regroupés</i>	<i>AK 481p 959 m²</i>	<i>67.000 €</i>	<i>60.500 €</i>

8. SIMOUV - Rapport d'activités pour l'exercice 2017

Pas d'observations

9. Questions diverses

- Madame Estelle BURNY rappelle le nettoyage de printemps organisé demain, samedi 23 mars, par Monsieur RUELLE, le long du RD 954 menant à Thivencelle. Elle ajoute que Madame RUELLE entreprendra une démarche identique le long de la nouvelle desserte, du rond-point de Bombardier, Rue Entre Deux Bois, au rond-point de la voie rapide de Quarouble. Les volontaires sont les bienvenus.
- Monsieur le Maire donne deux informations :
 - Un réaménagement des fréquences de la TNT sera réalisé dans la nuit du 13 au 14 Mai 2019, pour favoriser le déploiement du très haut débit mobile (4G et à l'avenir 5G) et pourrait engendrer quelques perturbations. Le lancement d'une recherche de chaînes permettra de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision, suite au changement de fréquences. Une plaquette d'information est disponible à l'accueil de la Mairie.
 - A l'occasion de la venue de Monsieur le Sous-Préfet le 18 Avril prochain, il communique la proposition de programme de la visite, qui sera soumise à son approbation.
- Madame Nathalie JACQUART propose d'y ajouter le service d'aide à domicile.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

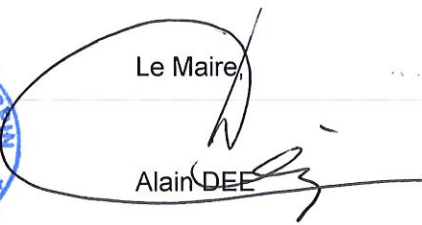
La Secrétaire de Séance,

Stéphanie ROUSSEL




Le Maire,

Alain DEE





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019

Récapitulatif des délibérations n°19/18

19/12	Procès-verbal
19/13	Rapport d'orientations budgétaires 2019
19/14	Liste des emplois permanents – création d'un emploi d'agent administratif
19/15	Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)
19/16	Centre aéré 2019 – Rémunération des aides-animateurs
19/17	Vente de biens communaux - Agence ORPI – Compte rendu d'activité – Prix actualisés
19/18	Récapitulatif des délibérations et signatures des membres du Conseil Municipal

Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		DELFOSSÉ Sabine	
GALIO Philippe		DELANNOY Guy	
WEISS Alain		WISNIEWSKI Patrick	
JACQUART Nathalie		VANLAETHEM Pascale	
DE NOYETTE Philippe		DECOUT Olivier	
VANDERSTEEN M-L Patrick		BLAT Jean-Pierre	
BOUCHEZ Catherine		TRELCAT Philippe	
FOSLIN Brigitte		WOJCINSKI André	
CABAREZ Nathalie		DEHON Ingrid	
LEBRUN Catherine		ROUSSEL Stéphanie	
LHOIR Nathalie		GERARD Séverine	
MARTIN Anne-Sophie		MAHMOUDI Morian	
ELLAYA Ludovic		LEQUEUX Jean	
BURNY Estelle			